



COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

Saison 2013/2014

INFORMATION

Arbitrage des manifestations sportives non qualificatives pour l'international :

Un seul arbitre sera présent sur le tatami. Il sera assisté à la table par 2 arbitres pour éventuellement modifier les décisions suivant la règle des 3. Un système de rotation sera mis en place pour les arbitres. L'A.F.R. (arbitre formateur responsable du tapis) et/ou le superviseur n'interviendra uniquement qu'en cas de nécessité. Pas de vidéo.

Nota : Pour les phases départementales et régionales, il sera toléré : **un arbitre unique ou un arbitre sur le tapis et un arbitre à la table**